

Être mandataire de la coopérative

Notre association départementale regroupe près de 13 000 coopérateurs et coopératrices adultes et enfants qui mènent chaque année de nombreux projets. Votre coopérative est une des 165 sections locales de l'Association en Ariège.

OCCE09 |
association pour la
coopération à
l'école

Le précieux relais des mandataires bénévoles

Chaque coopérative scolaire OCCE a une autonomie de fonctionnement. **Pour que les activités puissent être conçues et menées par les adultes et les enfants de l'école**, des coopérateurs ou coopératrices enseignants s'engagent dans une fonction bénévole et reçoivent une procuration de la part des responsables de l'Association afin :

- de verser la cotisation annuelle au siège de l'Association pour la constitution d'un « pot » commun permettant le fonctionnement du siège et l'animation de projets collectifs
- de veiller au bon fonctionnement de la coopérative dans le respect des principes de solidarité, de neutralité et de laïcité pour toute action
- de garantir une organisation collective, de mettre en place des concertations (Conseils de coopérative) au service d'un fonctionnement démocratique et de tenir un registre spécial afin d'y faire apparaître les délibérations
- de refuser toute transaction commerciale et toute substitution aux obligations des collectivités en charge du fonctionnement de l'établissement
- d'encaisser toutes les recettes et régler toutes les dépenses relatives au fonctionnement de la Coopérative ou du Foyer Coopératif
- de ne souscrire aucun abonnement ou contrat engageant la coopérative au-delà de l'année scolaire en cours
- de tenir la comptabilité à jour et d'archiver les pièces justificatives des recettes perçues et des dépenses payées
- de présenter les projets et les comptes lors de chaque conseil d'école et de transmettre les comptes rendus d'activité et financier au siège de l'Association
- de transmettre les informations aux coopérateurs et à leurs familles

Nom de
l'établissement où
se situe la
coopérative

Nom du nouveau
ou de la nouvelle
mandataire

Le soutien de l'Association aux mandataires

Les mandataires n'ont pas à charge d'organiser de réunions statutaires : les coopérateurs et coopératrices sont représenté.e.s lors des Assemblées Générales annuelles. Les administrateurs et les administratrices ainsi que la secrétaire-comptable et l'animatrice de l'OCCE09 se réunissent régulièrement en Conseil d'Administration afin de délibérer sur les questions d'actualité et sur l'organisation de l'Association.

Les mandataires sont accompagnés dans leurs tâches par la secrétaire-comptable et par l'animatrice de l'Association. Des formations leur seront proposées chaque année.

L'Association pourra organiser des visites de coopératives afin de rencontrer les mandataires et de le soutenir dans leur gestion.

Chaque année, un commissaire aux comptes valide l'ensemble de la comptabilité de l'Association (comptes du siège départemental et comptes des coopératives ou foyers coopératifs).

L'engagement mutuel

⇒ Les administrateurs et administratrices de l'Association, réunis le 2 février 2021 pour un Conseil d'Administration, sous la présidence de Mme Michèle Brisson, enseignante, donnent mandat à :

M.....

en tant que mandataire principal mandataire adjoint

(dans chaque établissement de plus de deux classes, deux enseignants peuvent recevoir un mandat)

⇒ Le Conseil d'Administration

révoque ne révoque pas les pouvoirs de :

M....., mandataire précédemment nommé.e.

⇒ Tous les versements et tous les retraits seront à effectuer sur le compte ouvert au nom de la Coopérative scolaire ou du Foyer coopératif de :

.....

Banque

Compte n°

⇒ Le titulaire du compte est l'Association départementale OCCE09.

La Présidente de l'Association, Michèle Brisson souscrita chaque année un contrat collectif auprès de la MAE afin de couvrir les biens et les personnes lors des activités organisées par la coopérative. Le/la ou les mandataires reçoit/reçoivent une délégation de signature à titre permanent, jusqu'à annulation ou révocation par une nouvelle délibération du Conseil d'Administration départemental.

Imprimer ce document

Adresser un exemplaire au siège de l'Association
(par mail ou par courrier)

Joindre :

→ **une copie de votre pièce d'identité** *(en cours de validité)*

→ **un justificatif de domicile** *(de moins de trois mois)*

Archiver un exemplaire
dans le dossier de la coopérative

Le/la mandataire s'engage à respecter le mandat qui lui est confié et à la conformité des actions menées au sein de sa coopérative (voir description dans le premier paragraphe)

En Ariège, l'Association OCCE fonctionne grâce à l'implication de nombreux bénévoles. Le temps cumulé consacré par chacun et chacune équivaut à un poste à temps plein.

Cet engagement est précieux car il permet aux enfants et aux jeunes de vivre ensemble de belles aventures.

Pour délégation du mandat,

Fait, le

**La Présidente,
Michèle Brisson**



**La Trésorière,
Valérie Teychenné**



**La Secrétaire,
Pascale Cros**



Le/la mandataire, M.....

Coopérative scolaire :

Signature du nouveau ou de la nouvelle mandataire,

Association OCCE09

18 bis Allées de Villote

09000 Foix

occe09.org